Image not found or type unknown

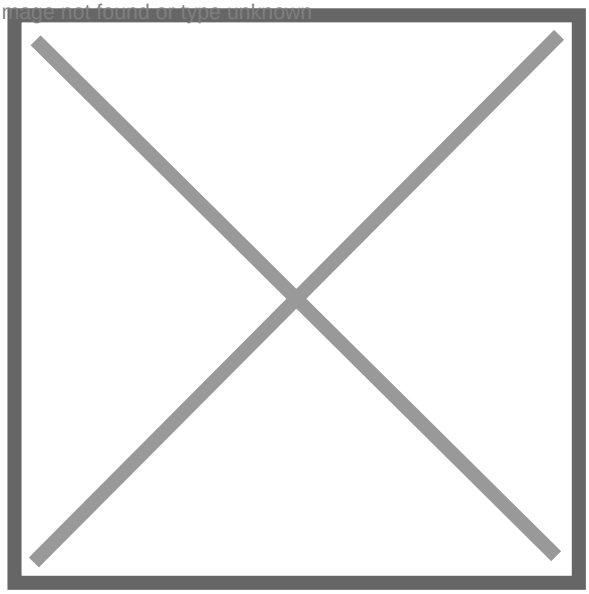

Convocation tribunal de police "agression 3jtt"

Par **karine**, le **28/08/2009** à **21:42**

Bonjour,

Je suis convoquée au tribunal de police pour une agression sur une personne avec 3 JTT.
J'ai décidé de reconnaitre mes torts et d'assumer ma condamnation.
Toutefois, quelle sera le montant de mon amende ?
Dois-je obligatoirement prendre tous les documents comme spécifié dans la convocation.
Que me conseillez-vous ?
D'avance je vous remercie pour vos réponses.
Cordialement.

Par **Loto**, le **29/08/2009** à **19:42**

Bonjour
Le montant de l'amende sera au maximum de 1500 euros voire 3000 euros(si vous êtes en cas de récidive).
Prenez tous les documents demandés sur la convocation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés